

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 – PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL « LES PETITS MALINS » -
APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Séance Publique Ordinaire du 17 JUIN 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, , Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Carolle LEBRUN à M. Michel LOBACCARO, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI,

ABSENT : M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 21
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 11 juin 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

XII – PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL « LES PETITS MALINS » -
APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la santé publique,
Vu le décret du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique,
Vu les instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF),
Vu la charte nationale d'accueil du jeune enfant,
Vu l'avis de la commission petite enfance – affaires scolaires - famille du 10 juin 2025,
Vu le projet d'établissement annexé,

Conformément à la réglementation, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Considérant que le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un outil pour les parents, les personnels, les partenaires et qu'il est complémentaire au règlement de fonctionnement de la structure.

Le projet d'établissement contient les éléments suivants :

- un projet d'accueil qui présente les prestations d'accueil proposées ;
- un projet éducatif qui précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants ;
- un projet social et de développement durable qui précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Il est proposé à la présente Assemblée d'approuver ce projet d'établissement de la crèche « Les Petits Malins ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le projet d'établissement joint à la présente délibération,

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025



- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

